

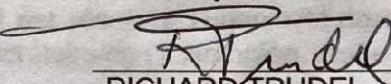
AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE DES MEMBRES

À : Richard Trudel Claire Massicotte
Luc Perron Josée Grondin
Roger Côté Francine Massé
Denis Caty

étant tous les membres de la Corporation.

PRENEZ AVIS qu'une assemblée générale extraordinaire des membres de **TENNIS GRANBY** sera tenue à Granby au siège social de la Corporation, le 24 août 2020 à 14h30, aux fins de faire ratifier les règlements généraux, le règlement général d'emprunt et le règlement bancaire, d'élire les administrateurs permanents et d'autoriser le conseil d'administration de déposer une *Demande de lettres patentes supplémentaires*.

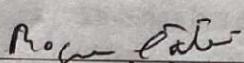
Donné par ordre du conseil d'administration, à Granby, ce 24 août 2020.

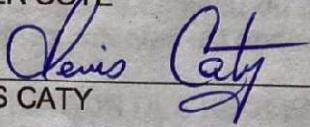

RICHARD TRUDEL

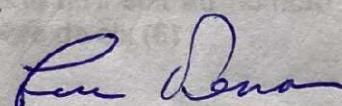
Nous, soussignés, étant tous les membres de la Corporation, accusons réception de l'avis de convocation ci-dessus, renonçons à tout autre avis de convocation et consentons à la tenue de l'assemblée y mentionnée, au lieu et à la date indiqués.

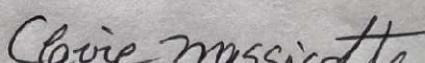
Et nous avons signé à Granby, ce 24 août 2020.

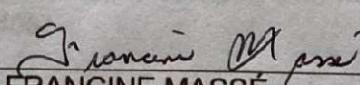
RICHARD TRUDEL


ROGER CÔTÉ

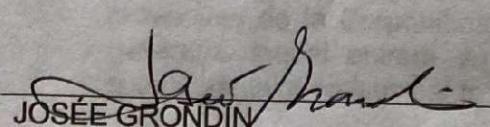

DENIS CATY


LUC PERRON


CLAIREE MASSICOTTE


FRANCINE MASSÉ

Signé à Granby, le 28 Août 2020.


JOSÉE GRONDIN

PROCÈS-VERBAL de la première assemblée générale extraordinaire des membres de **TENNIS GRANBY** tenue le 24 août 2020 à 14h30, au siège social de la Corporation.

PRÉSENTS : Richard Trudel Claire Massicotte
 Luc Perron Francine Massé
 Roger Côté Denis Caty

ABSENTE : Josée Grondin

étant tous les membres réguliers de la Corporation.

Tous les membres ayant renoncé à l'avis de convocation, et un quorum étant présent, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer Richard Trudel et Luc Perron, président et secrétaire de l'assemblée, respectivement.

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Sur résolution dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'autoriser les administrateurs de demander auprès du Registraire des entreprises une *Demande de lettres patentées supplémentaires* laquelle a pour but de:

- Modifier le nombre des administrateurs afin qu'il soit au nombre de sept (7) alors qu'ils sont présentement au nombre de six (6) ;
- Modifier les objets ;
- Modifier les autres dispositions ;

Afin d'alléger le contenu du présent procès-verbal, le contenu des modifications aux lettres patentées est annexé aux présentes.

RATIFICATION DES RÈGLEMENTS

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

1. de ratifier les règlements généraux de la Corporation relatifs à la conduite générale de la Corporation, tels qu'adoptés par les administrateurs provisoires de la Corporation, à l'exception de l'article 21 des règlements généraux, lequel entrera en vigueur sur réception des lettres patentées supplémentaires émises par le Registraire des entreprises; et
2. de ratifier le règlement général d'emprunt et le règlement bancaire de la Corporation, tel qu'adopté par les administrateurs provisoires de la Corporation;

ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (mandats décalés)

i) Mandat de deux ans :

Le président demande que l'on procède à l'élection, pour un mandat d'une durée de deux ans, de quatre (4) administrateurs permanents, pour compléter le conseil d'administration de la Corporation.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'élire au conseil d'administration de la Corporation, pour un mandat d'une durée de deux (2) ans ou jusqu'à la fin de leur mandat avant terme ou leur remplacement, les personnes suivantes :

Poste # 1 : Richard Trudel

Poste # 2 : Luc PERRON

Poste # 3 : CLAIRE MASSIEOTTE

Poste # 4 : DENIS CATY

ii) Mandat d'un an :

Le président demande que l'on procède à l'élection, pour un mandat d'une durée d'un an, soit jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des membres, de trois (3) administrateurs permanents, pour former, en partie, le conseil d'administration de la Corporation.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'élire au conseil d'administration de la Corporation, pour un mandat d'une durée d'un (1) an, soit jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des membres ou jusqu'à la fin de leur mandat avant terme ou leur remplacement, les personnes suivantes :

Poste # 5 : ROBER CÔTÉ

Poste # 6 : FRANCINE MASSÉ

Poste # 7 : JOSÉE GRONDIN

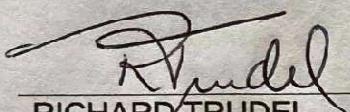
Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité que la nomination de Monsieur Denis Caty au poste numéro 4 s'ajoutera aux administrateurs déjà en fonction pour former le conseil d'administration seulement à la date de l'émission des lettres patentes supplémentaires par le Registraire des entreprises du Québec, portant à sept (7) le nombre des administrateurs.

APPROBATION DES DÉCISIONS

Le paragraphe suivant est ensuite lu et il est ordonné de l'insérer dans les procès-verbaux :

Nous, les membres de la Corporation, avons consenti à la tenue de l'assemblée ci-haut relatée et approuvons toutes les affaires qui y ont été transigées.

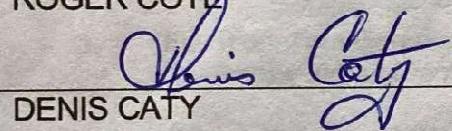
EN FOI DE QUOI, nous apposons notre signature :



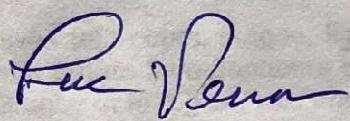
RICHARD TRUDEL



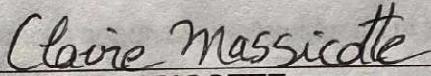
ROGER CÔTÉ



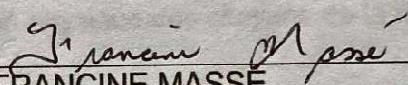
DENIS CATY



LUC PERRON



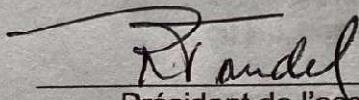
CLAIRE MASSICOTTE



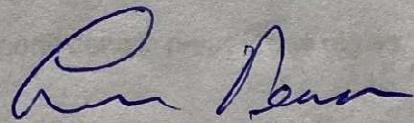
FRANCINE MASSE

FIN DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets ayant été discutés, l'assemblée est levée.



Président de l'assemblée



Secrétaire de l'assemblée